ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

LA CARPE GARNATOISE

03230 GARNAT SUR ENGIEVRE

VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026
à 19H00
Salle de la Mairie
de GARNAT SUR ENGIEVRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de renouvellement de mandat



ORDRE du JOUR

- Élection des membres du Conseil d'Administration pour la période 2027-2031,
- Approbation de la candidature au Conseil d'Administration de la Fédération départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Allier,
- Election du bureau,
- Questions diverses.

Pour voter, il faut être titulaire d'une carte personne majeure, y compris la carte personne majeure « offre d'automne », d'une carte personne mineure, ou d'une carte promotionnelle découverte femme.

Pour être candidats au conseil d'administration de l'AAPPMA, les membres actifs doivent avoir acquitté la cotisation de l'année en cours et celle de l'année précédente : carte de pêche 2025 et 2026.